



E.H.P.A.D. « Saint-Louis »
11, avenue Louis Thiollier
42570 – SAINT-HEAND

☎ : 04.77.30.41.14
☎ : 04.77.30.42.22
E mail : mais.ret.st.heand@wanadoo.fr

PROTOCOLE

réf : VERONIQUE L 158 à 161

PREPARATION ET DISTRIBUTION DES MEDICAMENTS

OBJECTIF :

- Garantir au résident l'application de la prescription médicale par voie orale.

CADRE REGLEMENTAIRE :

- Décret n° 2002-194 du 11/02/2002 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier.
- Circulaire n° DGS/PS3/DAS/99/320 du 04 Juin 1999 relative à la distribution des médicaments.

PROCEDURE DE LA PREPARATION :

- La préparation des piluliers est assurée par les infirmières,
- La mise à jour des piluliers déjà préparés et des fiches de traitement est assurée par les infirmières,
- La préparation des médicaments « buvables » (poudre, goutte, sachet, dispersible, effervescent, gelée, etc ...) est assurée tous les jours :
 - Pour le matin : par les aide soignants de nuit pour les 3 étages.
 - Pour le midi : par les infirmières.
 - Pour le soir et la nuit : par les infirmières.

PROCEDURE DE LA DISTRIBUTION :

L'aide à la prise du médicament est assurée :

- Pour le matin : par l'aide soignante, l'auxiliaire de puériculture, l'aide médico-psychologique ou l'agent de service hospitalier dûment informés.
- Pour midi : - Du lundi au samedi : par l'infirmière au 2^{ème} et au 3^{ème} étage.
Au 1^{er} étage, les médicaments sont donnés par les auxiliaires médicaux ci-dessus.
- Le dimanche et le jour férié : idem que le matin.
- Pour le soir : idem que le matin.
- Pendant la période de nuit : par les aide soignant(e)s.

EN CAS D'INCIDENT :

- 1) Erreur de distribution (médicament donné à un autre résident).
- 2) Anomalie du pilulier.
- 3) Médicament absorbé par un autre résident.

APPEL DE L'INFIRMIERE qui jugera de la nécessité d'appeler un médecin.

- 4) Médicament perdu – tombé : donner le médicament du lendemain. **Bien prévenir l'infirmière.**
- 5) Buvables renversés : exceptionnellement refaire les gouttes avec contrôle de la fiche de traitement.

NOTER L'INCIDENT SUR LE DDS

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES :

- Ne pas déconditionner les médicaments.
- Ne pas faire dissoudre trop longtemps à l'avance.
- Ne pas donner des médicaments à la demande ou en cas de fièvre sans avoir vérifié sur la fiche de traitement.

Démarche qualité Décembre 2004

Vu le Directeur : Vu le Cadre Supérieur de Santé : Vu le Médecin coordonnateur :